La protection des Européens en Chine

Nous recevons la dépêche suivante de notre correspondant de Londres :

« Londres, 4 décembre.

» Je vous ai fait connaître hier la portée exacte des ouvertures faites simultanément par les représentants de l'Allemagne à Londres, Paris, Saint-Pétersbourg, en vue d'un concert à établir pour la protection des nationaux et des intérêts commerciaux des puissances en question, à Canton, si des troubles se renouvelaient dans cette ville.

» L'Angleterre et la France, en accédant à cette proposition, n'ont pas eu de mesures particulières à prendre, puisque les deux puissances ont déjà des canonnières mouillées dans la rivière de Canton depuis les derniers événements.

» J'apprends que l'Allemagne a donné l'ordre d'expédier aussi une canonnière sur le même point afin de constituer la force maritime internationale qui sera chargée de veiller à la sécurité des Européens. »

Retraite des troupes chinoises

Londres, 4 décembre.

D'après les nouvelles anglaises, le vice-roi de Canton a reçu ordre de préparer des vaisseaux pour le transport des troupes du Sud à Whampoa. Ces vaisseaux seraient employés pour la retraite des troupes chinoises de Son-Tay et de Bac-Ninh.

Les crédits du Tonkin

On lit dans le *Français* :

« S'il faut en croire certains bruits venant de gauche, on désirerait, dans les régions ministérielles, ajourner encore au-delà de vendredi la discussion des crédits du Tonkin. On donnerait comme raison ou comme prétexte, l'étendue du nouveau Livre jaune en ce moment à l'impression. Dans ce cas, le débat ne commencerait que lundi. On s'attend, à raison du nombre des orateurs inscrits, à ce que le débat dure plusieurs jours. »

Le Livre Jaune

Paris, 4 décembre.

Le premier volume du Livre Jaune relatif au Tonkin contient tous les documents concernant la période comprise depuis le traité de 1874 à la fin d'octobre 1882. Un exposé historique allant jusque 1878 commence le volume, puis vient la correspondance entière de Le Myre de Villiers et les rapports du commandant Rivière, dans lesquel on voit la question du Tonkin naître et se développer. Le gouvernement français songea alors une seconde fois à établir militairement un protectorat dans l'Annam.

La guerre avec la Chine semble inévitable, quand une dépêche de M. Bourée annonce que la Chine se contentait de rappeler les troupes du Tonkin. Une autre dépêche de M. Bourée annonce les ouvertures faites à l'interprète de la légation afin de partager le protectorat du Tonkin entre la France et la Chine.

La Chine disait qu'elle occuperait la partie située au nord du fleuve rouge tandis que la France occuperait tout le sud.

M. Bourée déclarait que cet arrangement lui semblait détestable et ferait perdre les principaux fruits de la politique nouvelle que la France inaugurait.

Cette dépêche termine le premier volume du Livre Jaune.

Du *Français* :

« S'il faut en croire les nouvelles des journaux officieux, le nouveau Livre jaune ne comprendrait pas moins de deux volumes de 400 pages chacun. Ces officieux ne voient-ils donc pas que ce qu'ils révèlent ainsi c'est l'étendue des dissimulations dont le gouvernement s'était rendu coupable. Car enfin, si toutes ces pièces peuvent être publiées aujourd'hui, pourquoi ne les avoir pas publiées plus tôt, et avoir attendu le moment où il n'est peut-être plus temps de rien réparer et de rien empêcher ? »

INTÉRIEUR

Les traitements ecclésiastiques

M. l'abbé Manche, curé doyen de Baynat, vient de voir son traitement supprimé.

L'évêque de Tulle lui a adressé la lettre suivante :

« Tulle, le 26 novembre 1883.

» Monsieur le doyen,

» Déjà sans doute, vous avez dû apprendre que votre traitement sera supprimé à partir du 1er décembre prochain. Si l'on ne considérait que la loi ou votre ministère, cette mesure paraîtrait fort étonnante; mais, si l'on considère la haine de quelques ennemis et les dispositions du gouvernement, elle n'étonnera personne. En tout cas, elle est pour vous un honneur plus qu'une épreuve, et vos paroissiens, qui vous connaissent, n'en auront pour vous que plus d'estime, de respect et d'affection.

» Recevez, monsieur le doyen, l'assurance de mon plus affectueux dévouement.

» † HENRI, évêque de Tulle. »

Rétablissement des crédits supprimés au budget des cultes

Paris, 4 décembre

Au Sénat, la commission a adopté le rapport de M. Roger-Marvaise sur le budget des cultes, concluant au rétablissement 1° du crédit de 45,000 fr. pour le traitement de l'archevêque de Paris; 2° du crédit de 616,200 fr. pour bourses des séminaires catholiques; 3° du crédit de 56,900 fr. pour les séminaires protestants; 4° du crédit de 32,900 fr. pour le séminaire israélite. Ces chiffres sont ceux qui avaient été proposés par le gouvernement.

Congrès des cercles catholiques d'ouvriers

Lyon, 3 décembre.

Le congrès des cercles catholiques d'ouvriers s'est terminé hier à Lyon. Parmi les questions étudiées dans ce congrès, il faut signaler celle du régime corporatif appliqué à la grande industrie et dans les campagnes. L'assemblée a tour à tour entendu M. R. Ancel, M. le comte de Quinsonnas, et MM. André et Harmel, grands industriels de l'Est.

El-Sharroui

Alger, 4 novembre.

Un télégramme de Bougie annonce l'arrivée d'El Sharroui dans cette ville, où il demeure provisoirement tout en étant l'objet d'une surveillance attentive.

El Sharroui restera en liberté.

Le lieu de sa résidence définitive n'est pas encore fixé; il est possible que l'on mette à la disposition des Aghas qui, avec lui, forment une suite d'environ 500 personnes, une propriété domaniale, dont il paierait la location, en attendant que l'arrêt de réalisation des biens considérables qu'il possède dans le département d'Oran lui permette l'acquisition de terres dans le département de Constantine.

Il n'est nullement question de lui servir une pension et de séquestrer ses biens.

Le Soudan

Alger, 4 décembre.

Des informations télégraphiques parvenues du sud des départements de Constantine et d'Oran puisées à des sources très sérieuses, affirment qu'il n'existe jusqu'à présent ni apparence d'agitation, ni traces de marabouts émissaires du Mahdi.

Une lettre de Labordère

Paris, 4 décembre.

M. Labordère, sénateur, dans une lettre au *XIXe Siècle*, définit ainsi le devoir d'un soldat :

« Le militaire doit obéissance passive absolue et sans discussion à son supérieur pour tout ce qui concerne l'exécution des lois du pays et des règlements militaires.

Mort d'un général

Nice, 4 décembre.

M. le général de division Huyn de Verneville du cadre de réserve, est décédé à Nice, où il était venu soigner une santé depuis longtemps chancelante.

EXTÉRIEUR

La santé de M. de Brazza

Le *Temps* a reçu de son correspondant particulier la dépêche suivante :

Rome, 3 décembre, soir.

On a reçu ici des lettres de M. de Brazza datée du 15 octobre.

A cette date, il était bien portant, ainsi que le roi Makoko.

Les événements d'Egypte

Londres, 3 décembre.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante :

Le Caire, 3 décembre.

« L'agent diplomatique autrichien a reçu un télégramme du consul autrichien à Khartoum, cette après midi, annonçant que les lettres reçues de Kordofan, via Fashoda, disent que le tiers de l'armée égyptienne, qui formait l'expédition au Soudan, aurait été tué, y compris les officiers anglais de l'état major. L'autre partie de l'armée, dont on était sans nouvelles, serait campée à Rahad. Des vivres lui parviendraient de Tekeli. Les lettres ajoutent qu'elle demandait du renfort.

» Le consul télégraphie qu'il paraît en effet que la destruction complète de l'armée du général Hicks n'est pas confirmée.

» La ville de Khartoum est tranquille.

» Le gouvernement n'a reçu aucune information de ce genre et les nouvelles apportées par ces lettres demandent confirmation.

Agitation en Perse

Téhéran, 3 décembre.

Une lettre de Meshed, en date du 23 novembre, annonce que Khaf Seyd, le musulman qui se dit doué du don des miracles, a quitté Merv, où il se trouvait depuis la fin d'octobre, et est entré par la route de Merv, sur le territoire persan.

Une troupe de 2,000 Turcomans en désordre l'accompagne.

Une seconde bande de Turcomans est entrée en Perse par la voie de Zurabad, et enfin une troisième bande se trouve dans le voisinage de Kelat.

On assure que ces diverses bandes qui sont d'ailleurs mal armées, s'avancent lentement vers Meshed où règne, bien que l'ordre soit parfait, une grande anxiété, entretenue par les bruits les plus exagérés.

Des troupes persanes, ajoute la lettre, ont été envoyées à leur rencontre. Le gouverneur du Khorassan a également pris des dispositions pour arrêter leur marche.

On assure cependant à Meshed que les soldats persans battant en retraite à mesure que Khaf Seyd s'avance.

Des détachements d'infanterie et d'artillerie sont sur le point d'être envoyés de Téhéran dans le Khorassan.

Téhéran, 3 décembre.

Ayoub-Khan, qui doit quitter prochainement Téhéran, s'est engagé par écrit à se rendre à Boukhara. On craint cependant qu'il ne tienne pas sa promesse et qu'il ne fasse quelque nouvelle tentative pour s'emparer de Hérat.

Les habitants de cette ville, à l'annonce du départ prochain d'Ayoub Khan, ont réparé leurs murs, persuadés que celui-ci les attaquera.

L'agent russe de Meshed a sollicité la mise en liberté de Mohammed-Sadyk-Khan, arrêté récemment à Hérat; le gouverneur de Hérat a répondu qu'il ne pouvait prendre aucune décision à ce sujet avant d'avoir reçu les instructions de l'émir.

Notre ambassadeur à Vienne

Vienne, 4 décembre.

Le comte et la comtesse Foucher de Careil sont arrivés la nuit dernière.

La comtesse sera reçue par l'Impératrice, dès son retour à Vienne.

L'ambassadeur de France sera reçu probablement par les archiducs. Une grande réception aura lieu ensuite à l'ambassade française.

Les évêques polonais

Rome, 4 décembre.

D'après le *Monde* :

« Le *Moniteur de Rome* a reçu de Vienne et de Varsovie des informations qui démentent la nouvelle donnée que le gouvernement russe aurait commis des actes de violence contre des évêques polonais.

» On annonce que le Saint-Père a décidé d'accepter la démission offerte par le cardinal Hohenlohe de l'évêché d'Albano. Sa Sainteté autorise le cardinal à prendre le titre d'*ancien évêque suburbicaire*; Elle lui accorde un congé de quatre mois. »

LA TEMPÊTE

New-York, 4 décembre.

Une violente tempête sévit sur toute la côte ouest des Etats-Unis.

On signale plusieurs naufrages.

Cherbourg, 4 décembre.

La mer est très grosse. Le vent nord ouest souffle en tempête.

Boulogne, 4 décembre.

On signale un navire complètement désemparé, qui menace de faire côte.

Dunkerque, 4 décembre.

La tempête est affreuse. La mer jette des épaves sur le sable. On craint des naufrages.

Halifax, 4 décembre.

On annonce que le temps est très mauvais sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Le steamer *Princesse Louise* a fait naufrage. Sur 10 hommes, 8 y compris, le capitaine, sont noyés.

Situation météorologique

La dépression de la Norwège a gagné la mer Baltique en continuant à se creuser, elle forme aujourd'hui une forte bourrasque dont le centre est près de Dantzig (730 mm), et dont l'action s'étend jusqu'à nos côtes de la Manche et de l'Océan. Le vent souffle très fort, et la mer est grosse en quelques points de Dunkerque, à Biarritz. Le baromètre descend rapidement dans le golfe de Gênes; une dépression se forme dans ces parages et des mauvais temps de N O commencent à sévir en Provence.

En France, le temps est à averses avec ciel variable.

A Paris, le temps s'est amélioré pendant la nuit et la journée est assez belle. La température est redevenue plus froide.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*

Séance du mardi 4 décembre 1883.

Présidence de M. LE ROYER.

La séance

La séance est ouverte à 3 heures.

La recherche de la paternité

Sur la demande de M. BATBIE, d'accord avec M. CAZOT, rapporteur, la discussion de la proposition de loi relative à la recherche de la paternité est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 3 heures 25.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*

Séance du mardi 4 décembre 1883

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Projets d'intérêt local

Les projets déclarant d'utilité publique les chemins de fer de Batna à Biskra et de Houti-Hui à Mascara sont adoptés.

L'élection des juges consulaires

La Chambre aborde la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'élection des juges consulaires.

L'amendement Georges Roche, tendant à permettre aux femmes de prendre part à l'élection, repoussé par la commission, comme nécessitant son renvoi au Sénat, est retiré.

Le projet est adopté.

Le budget de l'instruction publique

M. JULES ROCHE, rapporteur du budget de l'instruction publique, dit que la commission n'a pas adopté l'amendement de M. Compayré qui lui a été renvoyé et qui est relatif au traitement des professeurs de Facultés.

La commission ne peut admettre que l'initiative s'exerce en matière de crédits, surtout lorsqu'il s'agit de l'exécution d'un acte du pouvoir exécutif; c'est au gouvernement à demander les moyens d'appliquer le décret de 1881, invoqué par M. Compayré. L'année prochaine, le ministre de l'instruction publique pourra faire ses propositions, et s'il les fait, il est probable que la commission les adoptera.

M. COMPAYRÉ maintient son amendement, qui a pour objet de mettre dans les mains du ministre de l'instruction publique les moyens d'exécuter le décret de février 1881.

L'amendement est mis aux voix, et, à la majorité de 334 voix contre 112, sur 446 votants, n'est pas adopté.

Le chapitre 6 est adopté.

M. LE COMTE DE KERGORLAY, sur le chapitre 50 (Enseignement primaire), présente des observations relatives à la laïcisation des écoles. Un grand nombre d'écoles libres ont été ouvertes, notamment à Paris, aux frais des pères de famille, tandis que les écoles laïques de la République sont entretenues aux frais des contribuables.

Et, cependant, malgré toutes les dépenses qu'on ne cesse de faire, beaucoup d'écoles laïques n'ont qu'un nombre d'élèves tout à fait insignifiant.

N'est-il pas contraire à l'équité de mettre les ressources de l'Etat au service d'une doctrine dont les partisans ne savent faire aucun sacrifice pour la défendre ?

Il appartient au ministre de l'instruction publique d'interpréter les lois sur l'enseignement.

L'orateur espère qu'elles seront interprétées dans le sens le plus libéral et le moins contraire aux droits des pères de famille. (Très bien ! à droite.)

M. DE LA BASSETIÈRE rappelle que la Chambre a voulu établir la neutralité religieuse dans l'enseignement; mais si l'on interdit au prêtre l'accès de l'école, ne serait-il pas juste d'interdire aussi la propagande antireligieuse, qui peut aujourd'hui se faire librement.

Il est vrai que le ministre de l'instruction publique, par une circulaire en date du 18 novembre dernier, a invité les instituteurs à ne pas conduire leurs élèves aux cours et conférences de cette nature; mais il ne faut pas non plus laisser introduire des doctrines semblables au sein même de l'école, sous la forme d'un enseignement prétendu scientifique.

Cet état de choses trouble les populations. On est allé, dans certains cantons, jusqu'à attaquer ouvertement le conseiller général. En faisant retentir les murs de nos écoles de l'écho des passions politiques, on introduit un élément funeste dans l'éducation des enfants et on viole le principe de la neutralité. (Très bien ! à droite.)

M. DRUMEL rappelle les engagements qui avaient été pris pour l'augmentation du traitement des inspecteurs primaires, et exprime le vœu qu'il y soit donné suite l'année prochaine.

Les chapitres 50 à 52 sont adoptés.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT de l'instruction publique demande à la Chambre de reporter au chapitre 53 un crédit de 100,000 fr. porté au chapitre 56 pour subventions aux communes.

M. PHILIPPOTEAUX présente un amendement qui a pour objet de maintenir, en 1883, les subventions aux communes sur les mêmes bases qu'en 1882 et 1883, et de renvoyer, à cet effet, le chapitre à la commission.

M. LE RAPPORTEUR demande que la discussion de cet amendement soit renvoyé à l'article 22 de la loi des finances. (*Bruits divers.*)

M. PHILIPPOTEAUX n'accepte pas cet ajournement. (Parlez !)

Le prélèvement de cinquième prévu par la loi de 1881 fut remplacé par une subvention de 16 millions en faveur des communes; mais des restrictions furent apportées à cette loi; on décida qu'on ne rembourserait pas aux communes tout ce qu'elles auraient dépensé en dehors des centimes spéciaux.

Cette année on va plus loin, un décret se prépare pour exclure de la répartition de la subvention 179 communes, dont le centime excède 1,000 francs.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE répond que le gouvernement n'a pas agi par surprise et a entretenu la commission du budget de la question:

L'orateur rappelle que la loi de 1881 demandait aux communes pour les dépenses de la gratuité, 4 centimes obligatoires, plus un prélèvement d'un cinquième sur certains revenus; l'Etat devait fournir le surplus.

C'est ce prélèvement du cinquième qui fut remplacé par une allocation de 16 millions de l'Etat pour l'année 1882. Il y avait alors des excédents budgétaires disponibles.

Il est permis de conclure que, en absence d'excédents disponibles, la subvention ne devait pas être maintenue dans les mêmes conditions. (Bruits divers).

M. PHILIPPOTEAUX développe un amendement aux chapitres 53 et 54 de l'instruction publique présenté par lui et plusieurs de ses collègues ainsi conçu :

« Ajouter la somme nécessaire pour payer les subventions aux communes, en 1884, sur les mêmes bases qu'en 1882 et 1883 et, à cet effet, ordonne le renvoi à la commission du budget. »

M. FALLIÈRES combat très vivement cet amendement.

Après une réplique de M. Philippoteaux, M Tirard se retranche derrière les nécessités budgétaires, pour demander à la Chambre de repousser l'amendement Philippoteaux.

Après un vote douteux, on procède à un pointage.

L'amendement est renvoyé à la commission par 259 voix contre 241.

Les chapitres 6 à 14 sont adoptés.

Sur le chapitre 15, M. BEAUQUIER propose la suppression du crédit de 100,000 francs affecté aux maîtrises et à l'école de musique religieuse.

M. ANTONIN PROUST objecte que ce crédit a déjà été réduit; d'ailleurs, des garanties sont prises pour que les maîtrises emploient la subvention conformément aux intentions des Chambres.

M. DE FALLIÈRES soutient le chiffre de la commission. L'amendement Beauquier est repoussé par 314 voix contre 139.

M. BEAUQUIER se plaint que son amendement a été mal interprété et que ce vote est une plaisanterie. L'orateur est rappelé à l'ordre.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

SOUSCRIPTIONS DIVERSES

Voici la liste des sommes remises à la Mairie pendant la journée du 4 décembre.

Produit d'une soirée bachique organisée, le 2 courant par la société d'*Alsace Lorraine*, établie au *Café Richelieu*, Boulevard de Paris . .	250.60
1er à compte, sur les souscriptions versées au journal *l'Echo du Nord*.	500.00
Quête faite pendant une soirée chantante chez M. Catrice Louis, 52, rue de l'Epeule.	17.00
	767.60
Produits antérieurs.	25.213.89
Total.	25.981.49

LA TOMBOLA

Voici la suite de la liste des lots envoyés pour la tombola :

M. Victor Lesur, ancien élève des écoles académiques de Roubaix, actuellement à l'école des Beaux-Arts de Paris, un tableau représentant une nature morte intitulée force et droit. — Mlle Pète, 21, rue du Collège, un petit panier nécessaire et une photographie. — Mlle Adèle Vincre, un filet résille. — Mlle Malvina Vincre, une corbeille pelotte. — MM. Gandré et Mayer, 27, rue des Fabricants, 2 consoles. — M. Brouillard, opticien-oculiste, Hôtel Ferraille, une longue vue. — Mme Jean-Baptiste Pontier, rue Richard Lenoir, une pendule.

* * *

Les billets de la tombola se vendent de plus en plus. Les personnes qui tiennent à s'en procurer encore devront donc se presser.

LE CONCERT DU « CERCLE WÉBER »

On nous communique la circulaire suivante :

« M. .

» Le Comité de la tombola, organisée pour venir en aide aux familles des victimes de la catastrophe du 5 novembre, a l'honneur de vous rappeler que dans le même but charitable, la Société Royale des Chœurs, le *Cercle Weber* de Bruxelles, donnera un grand concert le 9 décembre, dans la Salle de l'Hippodrome.

» Le *Cercle Weber*, en envoyant à la Tombola deux lots magnifiques d'une valeur incomparable, a resserré encore les liens de sympathie qui l'unissent à la population roubaisienne.

» Pour donner un plus grand éclat à la solennité musicale qui se prépare, M. Carrette l'honorable président de la Société Chorale bruxelloise s'est assuré le concours de Mlle Verbaydan, premier prix de chant du Conservatoire de Bruxelles et de M. Jacobs, l'excellent violoncelliste dont le grand talent est en si haute estime dans notre région.

» La *Grande Harmonie* prêtera également son aide si précieuse à la bonne œuvre entreprise.

» Il y aura donc pour nos concitoyens le double attrait de la charité généreusement pratiquée et de l'intérêt artistique éveillé par des éléments si excellents et si complets.

» Le Comité de Tombola compte donc sur le concours de tous les roubaisiens pour assurer au *Cercle Weber* un auditoire nombreux et sympathique.

» Le Comité :

» Léon Allart, Maire de Roubaix, président d'honneur ;

» Henri Verlais, président ;

» Henri Buisine, secrétaire. »

* * *

On peut aller retenir des places numérotées chez Lesguillon, rue du Vieil Abreuvoir.

Le *Cercle Weber* arrivera dimanche prochain à trois heures et demie à la gare de Roubaix.

COMMISSIONS MUNICIPALES. — La deuxième commission est convoquée pour vendredi, 7 décembre, à trois heures

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du mardi 4 décembre, M. Scrépel a voté : 1° *centre* l'amendement de M. Compayré au chapitre 6 du budget de l'instruction publique. — 2° *pour* l'ajournement de l'amendement de M. Philippoteaux aux chapitres 53 et 54 de l'instruction publique.— 3° *contre* l'amendement de M. Beauquier au chapitre 15 du budget des beaux arts.

MÉTRAGES PUBLICS. — Mardi, 18 décembre, il sera procédé à la Mairie, à l'adjudication de la fourniture des plombs façonnés nécessaires aux métrages publics pendant les années 1884, 1885 et 1886.

MONNAIE DE BILLON. — Les personnes qui désirent se procurer de la monnaie de billon, peuvent s'adresser à la Mairie de Roubaix (bureau des finances).

M. EMILE LEPLAT, demeurant rue des Vingt Mètres, nous prie de constater qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, arrêté hier pour vol.

LES LUEURS qui se sont manifestées ces jours derniers dans le ciel sont expliquées ainsi dans le bulletin de l'Observatoire:

« On a pu observer depuis quelques jours, dit le bulletin, au moment du coucher du soleil, une vive lueur rougeâtre dans le S.-O., s'élevant assez haut au-dessus de l'horizon. Cette lueur est due simplement à l'illumination de vapeurs élevées par les rayons du soleil couchant. »

Mais voici une explication plus extraordinaire :

« Un des météorologistes les plus distingués de l'Angleterre, M. G. J. Symons, écrit une lettre au *Times* au sujet des effets de lumière qui ont marqué les derniers couchers du soleil et que l'on a pris pour des aurores boréales. Tandis que le bulletin de l'Observatoire de Bruxelles attribue cette lueur rougeâtre à l'illumination de vapeurs élevées par les rayons du soleil couchant, M. Symons soutient que ces effets sont dus à la poussière volcanique qui s'est élevée dans l'air à la suite des éruptions du détroit de la Sonde, et qui, depuis lors voyageant dans l'atmosphère. Il appuie ses allégations sur des renseignements qui lui sont venus de divers points du globe et qui lui permettent de suivre ces nuages de poussière dans leurs pérégrinations successives.»

CHRONIQUE THÉATRALE.— Salle comble, lundi soir, au théâtre des Boulevards, pour le début des trois nouveaux artistes dans le *Petit Duc*.

Les deux nouvelles chanteuses, Mmes Roger et Detsille, en tant que comédiennes ont, dès leur entrée en scène, conquis la sympathie du public.

Au point de vue musical, nous estimons que cette première épreuve ne suffit pas pour porter un jugement définitif et nous attendrons soit une seconde audition, soit un autre rôle, pour exprimer sincèrement notre opinion à ce sujet.

Le nouveau baryton, M. Bettini, s'est révélé plus franchement. Ses débuts nous permettent de croire qu'il possède les qualités nécessaires et comme chanteur, et comme comédien, pour tenir dignement les rôles qui lui seront confiés. Chaudement accueilli pendant toute la durée de la pièce, M. Bettini a dû bisser au troisième acte les couplets du *Petit Bossu*.

L'ensemble de la représentation a été satisfaisant.

Les chœurs même, cette partie souvent faible et négligée dans les opéras comiques, ont été bien chantés.

MAURICE JUDEX.

TOURCOING

LES VOTES DE M. DEBUCHY. — Dans la séance du Mardi 4 décembre, M. Debuchy 1° *n'a pas pris part au vote* dans le scrutin sur l'amendement de M. Compayré au chapitre 6 du budget de l'instruction publique. — 2° *Contre*, l'ajournement de l'amendement de M. Philippoteaux aux chapitres 63 et 54 de l'instruction publique. — 3° *Contre* l'amendement de M. Beauquier au chapitre 15 du budget des beaux arts.

L'Emancipateur annonce que l'inauguration de la ligne complète de Somain à Tourcoing aura lieu le 15 décembre.

Un banquet sera offert à Tournai, aux étrangers et invités, ainsi qu'à tous les chefs de service.

VOL. — Un comptable d'une importante maison de Tourcoing avait déposé près de son bureau son veston en drap noir.

Quand il a voulu le reprendre le veston avait disparu. C'est pour lui une perte d'une trentaine de francs.

Le vol a été commis hier entre deux et trois heures.

Dans ce veston il y avait un calepin qu'on a retrouvé quelques heures après, rue de Tournay, en face de chez M. Mulliez, pâtissier.

IVROGNES. — Les rues de Tourcoing présentaient dimanche et lundi un triste spectacle.

On ne pouvait faire un pas sans rencontrer des ivrognes.

C'est une bien fâcheuse manière de fêter Saint-Eloi.

LILLE

SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DU NORD DE LA FRANCE. — La réunion générale ordinaire de la société aura lieu le samedi 8 décembre, à trois heures de l'après-midi.

Dans la dernière séance du mois de novembre, la Société a procédé à l'installation de son bureau pour l'exercice 1883 84, qui se compose comme suit :

Président, M. Louis Leblan; vice-président M. Sauvage; secrétaire principal, M. Mourcou secrétaire archiviste, M. Cockenpot; secrétaire-trésorier, M. Cannissié.

Elle s'est entretenue du programme de concours du Palais des Beaux-Arts à Lille et de la nécessité de voir activer la construction de cet édifice.

Elle a ensuite discuté diverses questions litigieuses et professionnelles.

Nota. — La Société a déjà reçu des demandes pour les récompenses annuelles à décerner en 1884 aux contre maîtres, piqueurs et ouvriers de bâtiment ; elle informe les intéressés que les demandes doivent lui être adressées avant le 1er janvier 1884, terme de rigueur.

VOL DE LA RUE DE PARIS, A LILLE. — Un vol a été commis, lundi, chez M. D. W..., marchand de confections, rue de Paris. Pendant son absence, et alors que sa belle-mère, qui est très âgée et sourde, gardait seule le magasin, deux personnes, un homme et une femme, entrèrent dans la maison et demandèrent à voir de la marchandise. Mme W... montra aussitôt des étoffes. A un moment donné, l'un des deux acheteurs, la femme, se fit indiquer le cabinet d'aisance et elle traversa, toute la maison, se rendant, dit elle, en cet endroit. Mme W... ne prêta pas attention, malheureusement, aux agissements de la dame, qui, arrivée dans la cour, monta prestement l'escalier et se dirigea vers la chambre de M. D.., dans laquelle elle entra, visita un meuble et y prit une somme de 3,500 fr., tant en argent qu'en obligations, puis descendit.

Le petit garçon de M. D.., qui se trouvait dans la cour quand la voleuse y fit son apparition, remarqua son allure douteuse et il en prévint sa grand'mère qui ne comprit pas immédiatement ce qu'on voulait lui dire. Une fois entrée dans le magasin, la femme fit un signe d'intelligence à l'individu qui l'attendait et tous deux partirent aussitôt en disant qu'ils reviendraient mardi voir un stock de marchandises et qu'ils partaient pour Courtrai.

Plainte a été portée à la police, qui possède le signalement.

ACCIDENT. — Un ouvrier peigneur de lin, Emile Seynave, âgé de 19 ans, demeurant rue Fombelle, est tombé accidentellement rue de Juliers, et s'est fracturé la jambe gauche. Il a été conduit d'office à l'hôpital Saint-Sauveur.

PETITE CORRESPONDANCE

A un groupe d'ouvriers de l'Epeule. — Nous transmettons votre lettre au comité des écoles libres. Cette question le regarde exclusivement.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 5 décembre 1883

Présidence de M. PARENTY, vice président

Affaires Gung'l, Moreau, Lacquement, etc.

Au début de l'audience le Tribunal rend ses jugements dans les différentes affaires en diffamation plaidées à l'audience de mercredi dernier.

1re affaire: Gung'l, secrétaire de la Mairie de Roubaix, contre M. Moreau, conseiller général et Demarquette gérant du journal *Roubaix-Radical*.

Le Tribunal condamne Moreau à 200 francs et Demarquette à 100 francs d'amende et tous deux à deux mois de contrainte par corps du chef de l'amende; statuant sur les dommages intérêts, il condamne Moreau et Demarquette à payer à M. Gung'l la somme de 500 francs, et fixe à 4 mois la contrainte par corps.

Le Tribunal ordonne en outre la publication du jugement en tête du *Roubaix-Radical* et dans un autre journal de l'arrondissement de Lille au choix de M. Gung'l, Moreau et Demarquette sont condamnés aux frais et dépens de l'instance.

2e affaire : Lacquement, adjoint au maire de Roubaix, contre lesdits Moreau et Demarquette. Ce jugement est rendu par défaut.

Le Tribunal condamne Moreau à 150 francs et Demarquette à 100 francs d'amende et fixe de ce chef la contrainte par corps à deux mois.

Statuant sur les dommages-intérêts il condamne Moreau et Demarquette à payer solidairement à M. Lacquement la somme de 300 francs et fixe à deux mois la durée de la contrainte par corps.

Le Tribunal ordonne en outre l'insertion du jugement en tête du journal *Roubaix-Radical* et dans un autre journal de l'arrondissement de Lille, au choix de M. Lacquement.

Les frais et dépens de l'instance à la charge de Moreau et Demarquette.

3e affaire : Mullier, ancien secrétaire de la Mairie de Wasquehal, contre Demarquette, gérant du même journal *Roubaix-Radical*. Demarquette s'entend condamné à la peine de 50 francs d'amende et 20 jours de contrainte par corps. Le Tribunal le condamne en outre à payer à Mullier la somme de 25 francs à titre de dommages et intérêts.

Affaire Paméiard

Le tribunal remet ensuite à l'audience de mercredi prochain le prononcé de son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. Paméiard, conseiller municipal à Lille, à M. Leleu, gérant des journaux *Le Nouvelliste* et la *Dépêche*.

Affaire Dehaene, Voreux-Delahousse

Il renvoie pour les plaidoiries, à l'audience du 26 décembre, l'affaire en diffamation, intentée par M. Dehaene, de Tourcoing, à MM. Voreux et Delahousse.

MAITRE CUBE

EXPLOSION A LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE LILLE.

Mardi soir, à la Faculté de médecine, dans le laboratoire de chimie, M. Doumerc, professeur agrégé de physique, et deux élèves préparaient dans une cornue en verre du chlorure de calcium. Le professeur, voulant se rendre compte de la température de la solution qu'il préparait, mettait le visage au dessus de la cornue, quand le liquide, qui avait atteint une température de 118 degrés, fit explosion. Le jeune professeur reçut le contenu dans la figure, et un des étudiants qui se trouvait près de lui, M. T..., fut également atteint.

Au bruit de l'explosion, plusieurs professeurs qui se trouvaient à la Faculté, MM. les docteurs Baudry, Hermann, Tourneux, Wertheimer Moniez et Legay, accoururent et donnèrent des soins dévoués à leur infortuné collègue.

M. Doumer a la face complètement brûlée. L'œil gauche est atteint et on craint qu'il ne soit perdu. La barbe, les cheveux, les oreilles ont également été atteints par la solution en ébullition. L'épiderme du nez est à jour et la figure du malheureux M. Doumerc ne forme plus qu'une plaie. Les mains sont brûlées aussi.

M. Doumerc demanda à être conduit à l'appartement qu'il occupe dans une maison de la rue de Bourgogne. Plusieurs professeurs l'engagèrent fortement à se faire soigner à l'hôpital Sainte Eugénie, ce à quoi il consentit. On le transporta alors, avec l'aide d'une voiture dans laquelle prirent également place MM. les docteurs Baudry et Leguay, à la maison de santé dudit hôpital, où on le plaça dans le lit n° 4.

Quant à M. T... l'étudiant également brûlé à la figure, mais moins grièvement, il est allé se faire soigner chez ses parents à Orchies.

M. Doumerc est âgé de 25 à 30 ans ; nouveau venu à la faculté de Lille, il sort de la faculté de Bordeaux et est célibataire.

LE DRAME DE CARTIGNIES

Mme Druet, la malheureuse victime du drame de Cartignies, survit encore aux blessures que lui a faites son mari, mais son état ne laisse aucun espoir : elle a reçu dans la tête deux balles du calibre de 9 millimètres, l'une entrée auprès de la bouche, l'autre auprès de l'œil. Il lui a fallu une énergie extraordinaire pour parcourir les cinq ou six cents mètres séparant le lieu du crime de son habitation et franchir péniblement, après avoir laissé ses sabots sur la route, les passages étroits qui séparent les différentes pâtures.

Arrivée à la ferme, elle s'est étendu sur un lit ; l'aîné des enfants, un garçon de neuf ans qui couchait dans le grenier, est descendu auprès d'elle et dans l'obscurité n'a pu discerner l'état de sa mère. Détail atroce, celle ci ignorant que Druet s'était fait justice, dit à l'enfant d'aller se recoucher dans le lit de son père. Le pauvre petit y trouva un cadavre. C'est seulement une heure après qu'une voisine est entrée dans l'habitation, d'où elle s'est sauvée en criant « au secours. »

Druet devait être un esprit faible, avec un caractère sournois et violent; quelques plaisanteries de cabaret semblent avoir engendré chez lui une obsession qui, avant de l'amener à commettre son double crime, occasionnait des scènes fréquentes dans le ménage. La veille, il avait, d'un coup brutal, déchaussé trois dents à sa femme qui, cependant, nous l'avons dit, ne méritait aucun soupçon. Mais la jalousie de Druet s'étendait jusqu'à son beau frère.

Cet épouvantable événement va faire quatre orphelins : le petit garçon dont nous avons parlé deux filles plus jeunes et un enfant de quatorze mois. Celui tué par le père était l'avant dernier.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT D'HAUBOURDIN

Nouveaux détails. — Une tentative d'assassinat a été commise le 30 novembre dernier, sur la personne de Clémentine Carpentier, âgée de 67 ans, épicière, à Haubourdin. La gendarmerie, aussitôt prévenue, s'est mise en campagne, mais trompée par de fausses indications, elle a passé la nuit en recherches inutiles. Le lendemain, le coupable était arrêté et confronté avec sa victime, il s'est borné à protester en répondant aux affirmations de Clémentine Carpentier : « mentir, ce n'est pas bien »; conduit à la chambre de sûreté de la gendarmerie, il a continuellement nié, en donnant l'emploi de son temps. L'enquête aussitôt ouverte a fait découvrir des contradictions dans ses déclarations.

Le coupable, nommé Alfred Marcq, âgé de 18 ans, domestique de ferme, né et demeurant à Radinghem, au service du sieur Dutoit, cultivateur à Hallennes, a été rencontré par un témoin en face de l'épicerie Carpentier, un moment avant le crime. Il lui a dit bonsoir en l'appelant par son nom.

Les preuves, habilement groupées, ont démontré à Marcq l'inutilité de ses dénégations. Pressé de questions, il a fini par avouer au brigadier qu'il était l'auteur du crime dont le vol était le mobile, et qu'il avait accompli son forfait à l'aide d'un poids de 500 grammes qui se trouvait sur le comptoir.

En effet, l'on a remarqué sur ce poids, qui figure parmi les pièces à conviction, quelques poils de l'arcade sourcilière.

L'inculpé a de mauvais antécédents, il est très mal noté. Il a été condamné à quatre mois de prison pour vol il y a un an.

Le crime a été prémédité, car le 28 novembre l'assassin s'était déjà présenté à Clémentine Carpentier et avait cherché à éloigner son mari sous un futile prétexte ; il a avoué que c'était pour prendre l'argent du comptoir.

Marcq a été transféré et écroué à la prison de Lille.

NORD

APPEL DE 1884. — *Pour les réservistes des classes 1875 et 1877 et des territoriaux des classes 1872 et 1873*

Les réservistes des classes 1875 et 1877 affectés aux escadrons du train d'équipages militaires, aux sections de secrétaires d'état major et du Recrutement, de commis et ouvriers militaires d'administration, d'infirmiers militaires, aux compagnies d'ouvriers d'artillerie, d'artificiers et les territoriaux des classes 1872 et 1873 affectés aux escadrons du train des équipages militaires, aux sections de commis et ouvriers militaires d'administration et d'infirmiers militaires seront appelés en 1884, à des époques variables, pour accomplir leur période d'exercices.

Ces hommes seront convoqués, selon les besoins du service et devront être prévenus deux mois à l'avance par les soins des corps auxquels ils appartiennent.

ESCAUPONT. — Deux ouvriers couvreurs, de Péruwelz (Belgique), réparaient la toiture de la brasserie de M. Wagrez, conseiller d'arrondissement; le travail touchait à sa fin, lorsque, tout à coup, un des crochets qui supportent les échelles, cédant sous le poids, se détacha de la toiture et les ouvriers furent précipités d'une hauteur de huit mètres sur le pavé.

L'un, le nommé Goupé, fut tué sur le coup :